

COMPTE EN INDIVISION 1/2

PERSONNES PHYSIQUES

ANNEXE À LA CONVENTION DE SERVICES

Demande d'ouverture de compte en indivision* : Indivision légale Indivision conventionnelle
(Dans les deux cas, remplir un formulaire d'ouverture de compte pour chaque co-titulaire)

* Cochez la mention choisie

LES INDIVISAIRES

Nom et prénom (suivi du nom de jeune fille, s'il y a lieu)	Adresse	Êtes-vous de nationalité américaine, résident ou contribuable américain ou détenteur d'une green card :	
		Oui	Non
		Oui	Non
		Oui	Non
		Oui	Non
		Oui	Non

Nous soussignés, les indivisaires, prions la société Bourse Direct de nous ouvrir un compte dans ses livres, répondant à l'intitulé suivant :

Ce compte constitue, dans l'esprit des soussignés, un compte emportant solidarité passive et active. Les dépôts et avances de sommes ou valeurs qui y seront enregistrés engendreront les mêmes obligations, pour chacun des soussignés et envers chacun d'entre eux, que s'il s'agissait d'un dépôt simple fait par un seul d'entre les soussignés.

Ce compte fonctionne sous la signature de l'ensemble des soussignés. Néanmoins, pour en faciliter la gestion, il est convenu que chacun des indivisaires donne expressément mandat pour effectuer en son nom toutes opérations d'achat ou de vente d'instruments financiers et pour recevoir tous les courriers et documents concernant le compte à l'indivisaire suivant :

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom et Prénom :

Demeurant à :

La dénonciation des pouvoirs du présent mandat devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception adressée à la société Bourse Direct. Ladite révocation prendra effet 24 heures après réception de la lettre recommandée.

Le décès de l'un des soussignés mettra fin au compte. Il pourra cependant être maintenu entre les héritiers du défunt et les survivants s'ils y consentent. Le présent engagement, souscrit solidairement entre les soussignés, engage leurs héritiers et ayants droit. Le(s) titulaire(s) survivant(s) sera(seront) seul(s) tenu(s) de rendre compte aux héritiers du titulaire décédé, sans que la responsabilité de la société Bourse Direct puisse être recherchée. En cas de saisie-arrêt, avis à tiers détenteur, en cas de liquidation des biens, règlement judiciaire ou plus généralement toute voie d'exécution dirigée contre l'un d'entre les soussignés, la société Bourse Direct est autorisée à déférer aux demandes des huissiers, syndics et autres mandataires de justice, comme si le compte n'était ouvert qu'à celui d'entre les soussignés concerné par la procédure en question. Les co-indivisaires se feront représenter aux assemblées générales de sociétés émettrices par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique (art 163.al.2 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). En cas de désaccord sur le choix de ce représentant, celui-ci sera nommé par décision de justice à la demande du co-indivisaire le plus diligent.

FISCALITÉ

La fiscalité du compte s'applique à l'ensemble des indivisaires. Une seule option fiscale globale autorisée par année fiscale et renouvelable par tacite reconduction sauf demande par écrit par le représentant légal de l'indivision. Toute demande de changement d'option fiscale en cours d'année ne pourra être prise en compte que pour l'année fiscale suivante :

Pour les revenus d'actions : Avec acompte sur IR (choix par défaut) Sans acompte sur IR**
Pour les revenus d'obligations : Avec acompte sur IR (choix par défaut) Sans acompte sur IR **

** Sous certaines conditions de revenus, cf. Attestation sur l'honneur - Dispense de l'acompte sur l'IR, disponible sur notre site www.boursedirect.fr

SIGNATURES

Fait à

le

Nom(s) et signature(s) précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé» (autant de signatures que de co-titulaires)

PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR CHAQUE INDIVISAIRE

2 PIÈCES D'IDENTITÉ :**• 1 Pièce d'identité principale EN COURS DE VALIDITÉ :**

Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité, d'un passeport (4 premières pages) ou d'une carte de résident.

• 1 Pièce d'identité secondaire EN COURS DE VALIDITÉ : (en complément de la pièce d'identité principale fournie)

Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité, d'un passeport (4 premières pages), d'une carte de résident, d'un permis de conduire, d'un permis bateau, d'un livret de famille ou d'une carte d'électeur.

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS :

Justificatifs acceptés : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone ou de fournisseur d'accès internet. Ce justificatif doit être à votre nom (nom et prénom).

Si vous êtes hébergé : fournir un justificatif de domicile au nom de la personne qui vous héberge, une photocopie recto-verso de sa pièce d'identité en cours de validité et une attestation d'hébergement.

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet de traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par Bourse Direct. Ils répondent aux obligations réglementaires auxquelles est soumise Bourse Direct sont destinés à assurer la bonne exécution des services et prestations auxquels vous souscrivez. Conformément aux réglementations applicables, sauf indication contraire, tous les champs du formulaire ont un caractère obligatoire. En cas d'omission, Bourse Direct ne sera pas en mesure de traiter votre demande. Les destinataires des données sont les services internes de Bourse Direct, ses partenaires et prestataires contractuellement liés et, le cas échéant, les autorités administratives, fiscales ou judiciaires. Les données recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la finalité des traitements mis en œuvre ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumise Bourse Direct, à savoir dix ans après la fin de votre relation contractuelle avec Bourse Direct. Un de nos sous-traitants est situé en dehors de l'Union Européenne. Celui-ci aura communication de vos données à caractère personnel afin de vous informer sur notre offre ou vous assister lors de l'utilisation de nos services. Cette communication a été autorisée par la CNIL et est encadrée par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (N° DF-2014-331 et N° DF-2014-309). Conformément aux réglementations applicables sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait des consentements donnés, à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel qui vous concernent, lorsqu'ils s'appliquent. Vous disposez également du droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour en savoir plus sur les traitements de vos données à caractère personnel ou pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page Politique de protection des données à caractère personnel et cookies ou adressez-vous au Délégué à la Protection des Données, nommé par Bourse Direct, par mail à dpo@boursedirect.fr ou par courrier à Bourse Direct - A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 374 rue Saint-Honoré - 75001 Paris. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.